



SEANCE DU 29 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le vingt neuf avril à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation :
22 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : Mme Dominique ROSTAIN, M. Pierre AZAÏS, M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, Mme Corinne PFEND, M. Christophe ESCANO, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Philippe NETTRE donnant pouvoir à M. Jean-Pierre PIERINI, M. Georges TRAVERT donnant pouvoir à Mme Corinne PFEND

Secrétaire : M. Franck PASCANET

Délibération n° 1

Modification du POS de la commune de Spéracèdes

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 123-13 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le plan d'occupation des sols le 3 décembre 1986 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant la modification n° 6 le 29 mai 1996 ;

Vu le rapport de présentation du POS existant qui stipule que le secteur NAa est un secteur d'extension du village et d'urbanisation future et qui précise que la réalisation de toute opération d'habitat nécessitera une modification du POS ;

Vu l'avant projet sommaire de construction d'un centre médical et notamment de logements ou de bâtiments communaux proposé sur le secteur NAa ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

1. De lancer une procédure de modification du plan d'occupation des sols sur les points suivants :
la zone UB limitrophe du secteur NAa devra être étendue aux parcelles 153, 154, 155, 156, 1232, 1233, 1262, 1286 et 1287, toutes situées actuellement en secteur NAa.
2. De confier la réalisation des études à un bureau d'études spécialisé.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout contrat, marché, avenant, convention de prestations ou de services concernant la modification du POS.
4. D'inscrire au budget les crédits nécessaires au financement des dépenses relatives à la modification du POS.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





SEANCE DU 29 AVRIL 2013

L'An deux mille treize
Le vingt neuf avril à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation :
22 avril 2013

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

Présents : Mme Dominique ROSTAIN, M. Pierre AZAÏS, M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Chantal MENEGON, Mme Corinne PFEND, M. Christophe ESCANO, M. Franck PASCANET, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Philippe NETTRE donnant pouvoir à M. Jean-Pierre PIERINI, M. Georges TRAVERT donnant pouvoir à Mme Corinne PFEND

Secrétaire : M. Franck PASCANET

Délibération n° 2

Projet de construction sur la propriété Ode en zone NAa

La propriété de Mme ODE est en partie (parcelle 153) située en zone NAa du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Le nouvel acquéreur, Monsieur BERG, présente un avant projet de construction sur cette parcelle.

Il s'agit de réaliser une maison médicale sur 3 niveaux, 5 villas de 3 et 4 pièces et 6 appartements de 2 et 3 pièces.

Le projet prévoit la création de parkings en surface et en sous-sol et l'élargissement du Chemin de Saint Antoine à son débouché sur la route de Cabris avec création d'un trottoir sur les parcelles communales 1286 et 1287.

Ce projet fera l'objet d'une demande de permis de construire conformément à la réglementation applicable.

Vu le rapport de présentation du POS qui précise que la réalisation de toute opération sur le secteur NAa nécessite une étude complémentaire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Travaux-Urbanisme dans sa séance du 31 janvier 2013,

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint à l'Urbanisme, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avant projet défini ci-dessus, présenté par Monsieur BERG.

Le Maire
Joël PASQUELIN

